



LA LIGUE DE CHAMPAGNE DE TIR.

Procès Verbal de la Réunion de Bureau de la ligue à Reims, en date du 29.05.09 à 18h00.

L'an deux mille neuf, le 29 mai à 18 heures, le bureau du Comité Directeur de La Ligue de Champagne de Tir s'est réuni au stand de Reims sur la convocation faite par le Président, suivant lettre normale du 21 avril 2009, adressée à chacun des membres du bureau, et mentionnant, l'ordre du jour suivant :

- **Préparation de la réunion du Comité Directeur qui suit.**
- **Point règlements administratif.**
 - o Projet des tâches des commissions.
- **Point financier.**
 - o Bilan avancé de la saison 2008/2009
 - o Etat de la location
 - o Annulation de contrat.
- **Bilan sportif.**
 - o Formation au logiciel fédéral.
 - o Formation des arbitres.
- **Questions diverses.**

Le Président informe que l'ordre du jour a été établi sur la continuité des précédentes réunions, des demandes et de mettre en action la ligne de conduite de la nouvelle équipe. Que tous les membres sont présents à l'exception de Michel Minjeau excusé. Puis déclare l'assemblée ouverte

Le Président ouvre en rappelant que la première réunion de la commission des Ecoles de Tir a eu lieu, (et qu'elle en appelle d'autres), à cette réunion l'analyse des demandes en matériel des clubs 2007 et 2008 à été faite, le Président fera un appel d'offre aux différentes armureries. Les membres proposeront au comité directeur.

- Luc Bescont fait un état pratiquement bouclé des comptes de la saison 2007/2008, mais il lui reste une zone sombre d'une période d'environ 3 mois où il ne possède que quelques éléments justificatifs des dépenses effectuées. Il informe également que dans des archives remis par l'ancien trésorier Bernard Bisiaux il y a retrouvé des bordereaux, qui justifie que Gilbert Pencet n'était peut être pas le seul détenteur des documents.

Claude Aimé informe que dans la situation actuelle nous possédons assez d'éléments nous permettant d'établir définitivement le bilan.

Claude Aimé informe que la location du siège social de Châlons est terminée, et que le bailleur nous a remis un chèque d'une partie de la caution.

Il existe bien une assurance risque locatif qu'il faudra débattre au comité Directeur.


Michel Boulanger fait connaitre, que malgré l'information négative de l'ancienne équipe, il y a bien eu un rapport de la précédente Assemblée Générale du 12 janvier 2008, sur lequel il était demandé par plusieurs personnes, des informations sur une secrétaire fictive à la Ligue, aucune réponses aux questions y apparaissent.

Michel Boulanger continue d'expliquer qu'il est de notre devoir de demander des justificatifs sur toutes les sommes débitées sans justificatifs.

Après lecture faite de tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la secrétaire général et par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 2 juin 2009

Secrétaire Général.

S.E. 

Président.

